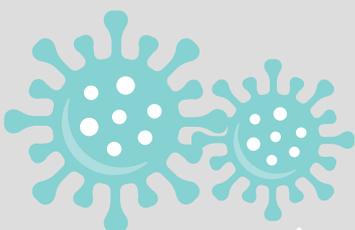




Les faits marquants



COVID 19 : et si nous devons vivre avec ?

page 3

Économie



Nouvelle directrice

page 5

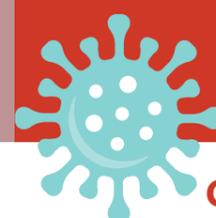
Environnement

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que :



STOP aux incivilités !!

page 8



Le mot du maire

Un nouveau Conseil Municipal a été élu au mois de mars dernier. Je tiens à vous remercier de m'avoir, de nous avoir renouvelé votre confiance.

Certains sont partis après de nombreuses années de mandat ou pour des raisons professionnelles ; qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement au service de la communauté. Un renouvellement s'est donc opéré nous permettant ainsi d'accueillir de nouvelles compétences. Cette équipe n'a pu être installée qu'à la fin juin, non pas sous la Marianne de la salle de la mairie, mais dans la salle des fêtes configurée pour pouvoir respecter les mesures barrières.



Christophe De L'Hamaide

Nous avons en effet vécu depuis le mois de mars une situation qui a bouleversé notre mode de vie: le confinement s'est imposé. Nous avons, dans la mesure de nos moyens, tenté de conserver (tout en respectant la distanciation sociale) le minimum - le marché par exemple - mais toutes les manifestations festives ont été annulées. Le feu d'artifice de la fête des étangs étant victime de son succès, trop d'affluence, il n'a pu avoir lieu cette année...

Cette période difficile a révélé des ressources insoupçonnées en terme de solidarité et d'attentions réciproques : que ce soit pour la confection et la distribution de masques, ou encore les offres de services pour les plus vulnérables d'entre nous. Cet élan de solidarité et d'écoute doit perdurer, soyons attentifs aux autres !

Le groupe scolaire du Thérinet et l'accueil des loisirs se sont également mobilisés pour assurer soit un enseignement à distance, soit l'accueil des enfants de soignants et personnels critiques. Après l'arrêt brutal de la vie économique, l'activité doit maintenant redémarrer. Pour la rentrée, le protocole sanitaire sera allégé, permettant à tous les enfants de retrouver leurs classes. Il nous faut maintenant apprendre à vivre avec des mesures d'hygiène plus strictes, mais cela ne peut être que bénéfique pour notre santé publique ! Respectons les gestes barrières, le port du masque, prenons soins de nous et de nos proches.

Nous avons préparé ce bulletin d'information avec la nouvelle équipe de la commission communication/information, qui se joint à moi pour vous souhaiter une belle rentrée et une bonne lecture :-).

Instauration du nouveau conseil municipal



Reportée, suite aux mesures de confinement liées au COVID-19, l'installation du nouveau Conseil Municipal a eu lieu le **Mercredi 27 Mai**. Le Maire et ses 3 adjoints ont pu être élus.

Ainsi **Christophe DE L'HAMAIDE** a été confirmé dans ses fonctions de Maire de notre commune de Milly sur Thérain.

Joëlle SANS a été élue 1^{ère} adjointe, elle sera en charge de la commission des finances.
Pascal DROUARD 2^{ème} adjoint sera en charge de la commission Entretien et équipe technique.

Et enfin, **Hervé SINNAEVE** 3^{ème} adjoint, sera en charge du comité des fêtes et de la commission urbanisme/étangs.

15 Conseillers Municipaux ont également pris leurs fonctions dans les commissions et syndicats ; et complètent ce nouveau Conseil Municipal pour le mandat 2020-2026.

Toutes et tous n'ont qu'une envie : œuvrer pour la commune de Milly et ainsi rendre la confiance qui leur a été accordée au travers du projet qui a été fixé : **BIEN VIVRE À MILLY.**

COVID 19 : et si nous devions vivre avec ?

Qui aurait pu imaginer que 9 mois après le 1^{er} cas de coronavirus SARS - CoV2 apparu à Wuhan en Chine, nous serions encore contraint de nous protéger contre ce virus ?

- 24 JANVIER** En France, le **24 janvier 2020**, trois premiers cas sont recensés.
- 25 FÉVRIER** Ce n'est que le **25 février 2020** que le virus fait son apparition dans notre département, à Crépy en Valois et à Creil. Les cas se multiplient. On parle alors de « cluster » c'est à dire un regroupement de cas COVID19 dans un territoire limité.
- 10 MARS** La situation devient alarmante et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qualifie celle-ci de « pandémie » le **10 mars 2020**.
- 14 MARS** Les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays sont fermés le **14 mars** et s'ensuit un confinement de la population à domicile le **17 mars** dans le but de stopper la diffusion du coronavirus.
- 11 MAI** Ce n'est que le **11 mai 2020** que le déconfinement sera prononcé avec l'obligation de respecter certaines règles sanitaires.

Le COVID19 va plonger le pays dans le Chaos avec d'importantes conséquences sanitaires, mais aussi économiques, financières, sociales, culturelles, environnementales et politiques.

Et à Milly ?

La commune n'échappe pas à la crise et a du s'organiser et s'adapter au rythme des différentes mesures nationales et préfectorales. Le marché a notamment été maintenu sur dérogation exceptionnelle délivrée par le Préfet sous réserve du respect strict des règles de sécurité sanitaire. Soucieux de la santé de ses aînés, une vaste campagne de distribution de masques tissus est réalisée le **20 avril 2020**. Ces masques « made in Milly » ont été fabriqués par des bénévoles que nous remercions. Ce sont par la suite les masques offerts

par la région et par l'agglomération du Beauvaisis qui ont été livrés en porte à porte au sein de notre commune toujours par de nombreux bénévoles. Les agents d'entretien communal ont continué de sillonner la commune durant le confinement pour réaliser des actions d'entretien et de désinfection sur la voirie mais aussi dans les établissements accueillant du public comme les écoles et l'accueil de loisirs. Notons que le maire Christophe De L'Hamaide a permis la réouverture de l'école dès que cela fut possible au niveau du classement du département dans la circulation du virus mais aussi dès que le protocole sanitaire a pu être mis en œuvre. Enfin, nous souhaitons remercier l'ensemble des particuliers, professionnels, associations, bénévoles qui ont contribué à aider la municipalité dans la gestion de la crise par des dons, du soutien ou des marques de sympathie.

Aujourd'hui ?

Nous ne devons absolument pas baisser la garde. Le virus continu de circuler et a déjà fait plus de 700 000 morts dans le monde et plus de 30 000 morts en France. Nous devons continuer à respecter les gestes barrières et les différentes recommandations sanitaires. Nous devons également veiller sur les personnes les plus vulnérables et les aider dès que cela sera nécessaire. N'oublions pas, que nous devons soutenir les commerçants, les producteurs, les artisans, les entreprises et le secteur touristique. La commune est engagée dans la campagne départementale « **J'aime l'Oise** » afin de relancer l'économie locale. Consommons local !!



Présentation des chiffres du budget de la commune

Le budget 2020 :

Les points importants :

DÉPENSES

- > l'externalisation de travaux d'entretien permettant le départ de personnels techniques.
- > une personne de plus au centre de loisirs, donc constance des charges de personnels.
- > la baisse de charge pour les hydrants (fin des emprunts pour investissements du SIEAB, le syndicat des eaux)
- > enfin, la constance de charge du SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) - 130 000 € dans les "autres charges de gestion".

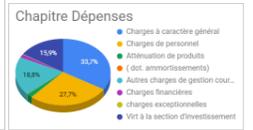
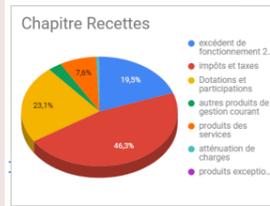
RECETTES

- > baisse des atténuations de charges, due à la fin des contrats aidés.
- > le produit de la cantine scolaire ne devrait pas être atteint (covid 19)
- > les impôts, taxes et dotations sont restées à niveau, on ne constate pas de baisse.

EN CONCLUSION,

- > Les comptes ont été revus avec Monsieur Descamps, le Trésorier payeur général de la TG de Beauvais.
- > Il n'a eu aucune observation à apporter à propos du compte administratif, ou du compte de gestion, tout comme pour l'affectation des résultats.
- > Il en a noté la sincérité, tant au niveau des prévisions de recettes qu'au niveau des dépenses, en adéquation avec le budget.

Fonctionnement		Investissement	
Chapitres dépenses	exc. excédent de fonctionnem	exc. excédent investissement 20	
11 Charges à caractère gé	231 790 €	1068	75036
réserve : 89 237€	551 100 €	21 virt de la sect. fonct.	185 544 €
12 Charges de personnel	274 220 €	factva N-1 (2019)	29 151 €
14 Atténuation de produit	33 600 €	taxe amén + tie	4 000 €
68/042 (dot. amortissement)	90 659 €	24 cessions	3 500 €
65 Autres charges de gest	7 628 €	subvention	68 386 €
66 Charges financières	600,00 €	165 Dépôts / cautionnements	1 354 €
67 charges exceptionnelles		amortiss/040	54 527 €
23 virt à la section d'invest	185 544 €	subv	reste à réaliser
22 Dépenses imprévues	25 000 €		
	1 189 597 €		
		total	421 498 €



Témoignages d'habitants de Milly

Au sujet de cette période particulière que nous avons traversée... la Covid19, confinement, déconfinement... Autour de 3 questions : quel a été votre ressenti ? quelles mesures avez-vous prises ? quel impact cette période a eu et aura sur votre vie ?

Brandon
Employé à la commune, Brandon a travaillé sur toute la période de confinement.

« On a eu peur d'avoir la maladie malgré le gel, les masques. On a dû changer nos habitudes de travail. Il fallait penser à se protéger à chaque geste. Quand on ramassait les déchets au sol, peut-être qu'ils étaient souillés, notamment des masques ou des gants jetés dans la rue.

Les contrôles de gendarmerie étaient nombreux. Nous, ils nous ont contrôlés deux fois pour savoir si nous avions notre attestation. Nous étions en règle bien sûr.

Milly était très différent, avec très peu de monde dans les rues, mais il y avait moins de papiers à ramasser... C'était difficile de ne pas aller au contact des gens qu'il nous arrivait de croiser. On en avait l'habitude.

Maintenant, on a peur que ça revienne. J'ai un ami ambulancier qui m'alerte sur la reprise de l'épidémie et on fait toujours attention. »

Saïd
Gérant du bar tabac La Civette

« Lorsqu'on a appris la fermeture des commerces, ça a été une grande inquiétude : l'ouverture était récente, on allait vers l'inconnu. Tout s'arrête brutalement, la convivialité n'est plus là, les soirées prévues sont annulées. Je me suis retrouvé seul à ouvrir et j'ai choisi d'être présent 7 jours sur 7 sur des horaires plus amples. Une nouvelle clientèle s'est présentée pour la presse ou le tabac : elle ne pouvait plus aller à Beauvais, maintenant il faut la fidéliser sur du long terme. On a du mal à anticiper, à organiser des événements car on ne sait pas où on va. On programme ou pas ? C'est quand la fin ?

Il faut rester vigilant, appliquer les gestes barrière, faire de l'affichage et mettre à disposition du gel, des masques et se protéger avec les plexiglas. »

Tante Drouard
Yvonne, 96 ans, habitante de Milly.

« Ce qui a été le plus dur, c'est la solitude, rester à distance des gens, ne plus les embrasser. J'ai été bien entourée, les personnes qui m'apportaient les courses restaient sur le trottoir, loin de moi, trop loin. J'avais envie de les serrer dans mes bras ; elles, elles voulaient me protéger. Cela me faisait mal au cœur.

Lorsqu'on a eu la guerre, on a dû fuir vers le sud, on se cachait. Puis ce fut l'occupation allemande, c'était dur mais on était libre, on pouvait voyager. Là, avec le Covid, plus rien, on doit faire le choix de s'enfermer. J'ai évité la maladie mais ça a été plus difficile psychologiquement, j'étais seule, ne pas sortir, ne voir personne...

Aujourd'hui encore, on évite le monde, on reste entre nous. Ce n'est pas fini, il va falloir vivre avec jusqu'à ce qu'un vaccin soit découvert. Quant à l'avenir... à 96 ans... il ne faut pas y penser et vivre au jour le jour. Je n'ai plus beaucoup de projets mais j'aimerais refaire les magasins... j'adorais ça ! Surtout pour m'acheter des paires de chaussures... »

Mylène
Directrice de l'ALSH

Quelles mesures se sont mises en place pour permettre l'accueil des enfants dans votre structure ?

Nous avons dû appliquer le protocole sanitaire : la distanciation sociale, le lavage des mains plus régulièrement, le matériel nominatif et le nettoyage intensif de celui-ci etc... Il nous a fallu adapter les locaux. En effet, chaque enfant devait disposer de son propre espace avec une table, une chaise et une barquette de matériel. Nous avons pu équiper la structure d'un distributeur de gel offert par M. Caillaud de l'entreprise CCM Caillaud Construction Métallique. L'accès à la structure n'est plus possible pour les familles. Nous avons reçu les élèves qui ne pouvaient pas être accueillis à l'école, nous avons une dizaine d'enfants tous les jours.

Comment avez-vous abordé le covid19 avec les enfants ?

Nous avons proposé des ateliers et des jeux dans le but de mieux comprendre le virus et pour sensibiliser les enfants et ainsi, dédramatiser la situation. Les enfants se sont très vite adaptés. Nous avons proposé un maximum de jeux en extérieurs ce qui a permis de respecter les distances.

Comment avez-vous perçu cette période, quel est votre ressenti ?

Nous avons dû faire preuve d'adaptabilité, il a fallu réaménager notre temps de travail et modifier nos pratiques en ayant toujours à l'esprit le protocole sanitaire. Nous étions présents sur les différentes structures (Marseille en Beauvaisis et Milly sur Thérain) pour répondre aux besoins. Le plus difficile était de rassurer et consoler les enfants tout en respectant les gestes barrières... c'était frustrant et il était quasi impossible de garder cette distance physique.

TRAVAUX RÉALISÉS

Le chantier des travaux d'assainissement (le « tout à l'égout ») de Moimont et de la rue de Bonnières est terminé.



La voie communale N° 3 (vers Courroy) a reçu sa dernière couche de revêtement, après l'élargissement réalisé l'année dernière.



Le syndicat des eaux a lancé le remplacement d'une conduite d'alimentation en eau potable à Courroy. Cela a permis de compléter l'élargissement du C3. Et a été suivi par deux compléments à la Couture St Hilaire.

TRAVAUX EN COURS

Nos employés municipaux assurent l'entretien des ponts, comme par exemple le pont des bœufs, qui avait besoin de remplacement de traverses.



Après Moimont, Le Hameau de Courroy est en travaux pour l'assainissement. Il est prévu que cela dure jusque fin Octobre, si le chantier se passe bien.



Nous avons régulièrement la possibilité de recevoir l'aide des chantiers d'insertion de la CAB. c'est un partenariat 'gagnant/gagnant', qui nous offre l'opportunité d'entretiens pour lesquels nous manquons de disponibilité.

LA FIBRE

Comme vous le savez, le déploiement du réseau fibre optique par SFR-FtTH est retardé en plusieurs endroits du territoire par le refus des maires d'autoriser l'implantation de nouvelles infrastructures aériennes. C'est précisément la difficulté qui pénalise l'avancement du projet sur le territoire de Milly-sur-Thérain, à la fois pour amener le réseau depuis Beauvais en sortie de Troissereux, pour relier Campdeville au centre-bourg, et enfin pour prolonger le réseau jusqu'à Courroy.

Sur les 42,8 km problématiques au total, la CAB a identifié avec les communes et les différents opérateurs de réseau des solutions alternatives pour la moitié de ce linéaire. Nous espérons ainsi négocier en contrepartie la prise en charge de l'enfouissement par SFR-FtTH pour l'autre moitié.

Parmi les solutions identifiées, une discussion est engagée avec SFR-FtTH et le Syndicat Mixte Oise Très haut Débit pour transférer à ce dernier le déploiement de Courroy, situé en bordure du réseau d'initiative publique du département.

Pour les autres tronçons concernant Milly sur Thérain, une étude a été lancée quant à la possibilité d'emprunter des infrastructures du réseau Téloise.

La pression est maintenue sur les parties prenantes pour faire arbitrer ces hypothèses dans les toutes prochaines semaines afin de débloquent les différentes situations. La commercialisation des offres très haut débit par les différents opérateurs à Milly n'arrivera manifestement donc pas avant encore plusieurs mois. La convention qui lie la CAB, l'ARCEP et SFR-FtTH prévoit une couverture à hauteur de 92 % des logements à fin 2020 et 100 % à fin 2022, sans tenir compte de la crise sanitaire. Au 12 mai dernier, la couverture atteignait 75 %.

Nicolas SCHOCKAERT

Directeur des Systèmes d'Information et de Télécommunication / Mairie de Beauvais - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

< Mise à jour du 10 Aout >

Les discussions avec les parties prenantes semblent avoir abouti. Les travaux de raccordement entre Troissereux, Herchies et Milly sur Thérain doivent être lancés en septembre.



TRAVAUX À VENIR

Réfection du clocher et mise en place d'un paratonnerre.

Le Poêle à granulés



Depuis début mai, nombreuses et nombreux sont ceux qui ont pu s'apercevoir qu'une nouvelle entreprise avait vu le jour dans le paysage économique de Milly sur Thérain. Située rue de Dieppe, en lieu et place d'Optique De Moor, l'agence est dirigée par M. Mickaël DERAS. Déjà présent dans les départements limitrophes (95, 80, 76), le groupe a souhaité s'implanter dans l'Oise. « Nous devons ouvrir avant le confinement, mais nous avons dû nous résoudre à attendre le déconfinement » nous explique M. Mickaël DERAS. Composée d'un directeur et deux commerciaux, l'agence

conseille et propose des diagnostics énergétiques afin de répondre le plus efficacement possible à la demande du client.

« Toute personne est la bienvenue. Nous souhaitons créer de l'énergie renouvelable et retirer le plus possible toute énergie fossile. Nous accompagnons le client dans son projet et dans les démarches administratives comme la constitution de dossier pour les aides de l'état. Nous restons également à disposition pour le suivi des installations ». Spécialisé dans le chauffage et la climatisation, nul doute que vous trouverez « un produit adapté à votre budget et surtout à vos besoins » comme le souligne M. Mickaël DERAS.



En tant qu'habitant de Milly sur Thérain vous pourrez bénéficier d'une remise de 10%.

Nous souhaitons beaucoup de réussite à M. Mickaël DERAS et à son agence.

Contact :

mickael.experts@gmail.com
06 98 21 39 11

Nouvelle Gérante de CARREFOUR



Bienvenue à M^{me} Linda DOCQUOIS qui vient de Boulogne-sur-Mer et reprend la gérance du Carrefour City de MILLY.

Les horaires restent inchangés et une ouverture le dimanche après-midi est prévue. A venir en novembre, des travaux d'embellissement de votre Carrefour.

LE GUILLAUME TELL

Après 41 années d'existence le restaurant LE GUILLAUME TELL a éteint ses fourneaux. Ce restaurant a fait connaître Campdeville par sa qualité et l'accueil chaleureux de Francis et Laurence.

Nous souhaitons une très bonne retraite à Laurence, qui a donné aussi de son temps pour la mairie, le comité des fêtes, sans oublier le téléthon.



Un métallier-feronnier à Milly sur Thérain. Un passionné, amoureux de son travail.

Situé au hameau de Campdeville, M. David ROSCOUËT est auto-entrepreneur. Il a créé son entreprise il y a 3 ans « Je suis dans la métallerie - ferronnerie depuis l'âge de mes 15 ans. Cela fait 29 ans que je travaille le métal. J'ai travaillé pour des entreprises du secteur mais j'ai souhaité créer mon entreprise ». M. David ROSCOUËT possède un BAC pro chaudronnier, un CAP, une mention complémentaire menuisier alu et PVC. Il est métallier et serrurier. Rien que ça. Il est principalement au service du particulier. Son style ? Le vintage et l'industriel. Il conseille, propose, dessine ce que soit pour de la décoration, de la ferronnerie, de la métallerie, du mobilier, des luminaires. « Ma seule limite est l'imagination du client dans la limite du réalisable et de leur budget » souligne M. David ROSCOUËT. Il aime chiner à la recherche

d'objet où lui seul sait ce qu'il va en faire « Il m'arrive de ne pas savoir ce que je vais faire avec certaines acquisitions mais je trouve toujours une idée pour leur donner une seconde vie ». Actuellement il commande ses pièces de bois chez un menuisier de Cuigy en Bray mais à terme il sera autonome « je m'équipe petit à petit en matériel de menuiserie ce qui me permettra de travailler le bois directement dans l'atelier ». Adeptes du travail bien fait et très exigeant sur la qualité des finitions, il est certain que M. David ROSCOUËT saura vous convaincre dans la réalisation de produits uniques tant sur de la création que de la rénovation.

Nous ne pouvons que souhaiter beaucoup de réussite à **Métal Indus' Design**.



Contact :

metalindusdesign60@gmail.com
06 22 73 86 89



Orchestre DÉMOS en Beauvaisis

DÉMOS (*Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale*) est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre initié par la Philharmonie de Paris et porté par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

d'une scène nationale et d'une politique tarifaire incitative, proposant notamment un accès gratuit aux populations de son territoire.

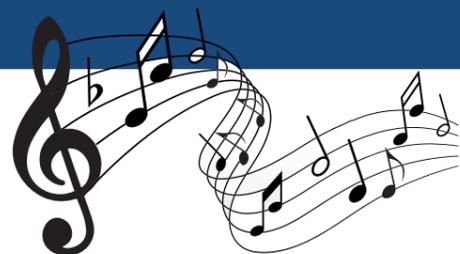
Spécificités liées au territoire :

L'activité se déroulait dans trois quartiers de Beauvais en politique de la ville (Saint-Lucien, Saint-Jean et Argentine) et dans quatre communes rurales (Auneuil, Bresles, Laviersines et Milly-sur-Thérain). Une pratique instrumentale a été dédiée à chaque secteur, ainsi le groupe de Milly représentait les violoncelles avec Kéricha, Agathe, Lucas A. et Victor, les violons avec Amandine et Loïza et enfin les altos avec Lucas R., encadrés par Alexandre Soumagne et Pamela.

Pédagogie du projet :

Le dispositif DÉMOS est coordonné par le conservatoire à rayonnement départemental Eustache-du-Caurroy de Beauvais, établissement dynamique s'adressant à 800 enfants et adultes.

L'équipe d'encadrement du projet DÉMOS en Beauvaisis est constituée de 24 intervenants artistiques dont 6 sont professeurs au conservatoire, et de 7 référents sociaux.



Les enfants ont interprété des œuvres du répertoire classique (du baroque au contemporain), et ont pu également travailler étroitement avec des spécialistes du répertoire de musique traditionnelle en 1^{ère} et 2^{ème} année (Gumboot- Afrique du Sud, Italie du sud). Une création du compositeur Fabien Cali (Prix Sacem 2019) était prévue en 2020. L'Orchestre DÉMOS en Beauvaisis terminait en juin 2020 sa 3^{ème} année. La crise de la COVID-19 est venue interrompre brutalement le cycle et a compromis la concrétisation du programme musical à travers le grand concert final prévu en juin et qui ne pourra malheureusement pas être reporté.

40% des 88 enfants de l'orchestre ont exprimé le souhait de poursuivre leur parcours au sein du conservatoire l'année prochaine. BRAVO À EUX et BONNE CONTINUATION !

Départ du médecin généraliste de la commune :



Le Docteur BELLEMÈRE fait valoir ses droits à la retraite, la municipalité œuvre activement pour trouver un successeur. A l'heure actuelle il n'y a pas de reprenneur mais les recherches se poursuivent.

CCAS

Le 23 juillet 2020 s'est installé le nouveau conseil d'administration du CCAS de notre commune. Sous la présidence du Maire, il sera composé de 5 administratrices issues du conseil municipal : Valérie de l'Hamaide (élue vice-présidente), Joëlle Sans, Myriam Patteux, Marie Josée Devergie, Francine Galland

et de 5 administratrices issues de la vie civile, nommées par arrêté : Isabelle Drouard, Christiane Gambier, Évelyne Mansion, Florence Vassal, Martine Yzard.

Les principales activités du CCAS sont les suivantes :

- Aide et conseil auprès de personnes ayant des difficultés sociales ou financières,
- Visite de courtoisie auprès de nos aînés (programme Mona Lisa ,
- Etude des demandes de logements sociaux,
- Relation avec les bailleurs sociaux,
- Distribution des colis de nos aînés.

Cette liste n'est naturellement pas exhaustive... En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter la mairie qui vous mettra en relation avec l'équipe de notre CCAS.

Prenez soin de vous et de vos proches :-).



48 rue de Dieppe
Tel : 03 44 81 98 67
Mar. 16h-18h30
Mer. 10h30-12h
13h30-18h30
Ven. 16h-18h30
Sam. 10h30-12h
13h30-18h



La médiathèque vous invite

Toutes les animations proposées par la médiathèque sont gratuites, sur réservation auprès des bibliothécaires sur place ou par téléphone.

Le catalogue de la médiathèque est accessible 24h/24h depuis www.mediatheques.beauvaisis.fr. Vous pouvez y découvrir les services proposés par le réseau des médiathèques, les coups de cœur des bibliothécaires, des listes thématiques et l'agenda des animations.

Suivez-nous sur Facebook : Réseau des médiathèques du Beauvaisis

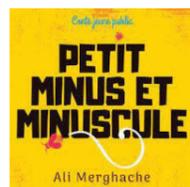


Samedi 24 octobre à 14h30, à la médiathèque
« Atelier art et textile autour de l'Inde », atelier créatif pour parents et enfants à partir de 6 ans.

Cet atelier sera animé par Handska, artiste plasticienne, qui vous accompagnera pour créer des réalisations textiles en laine feutrée en s'inspirant des tissus indiens.

Samedi 21 novembre à 18h30, à la Grande salle des fêtes de Milly
Festival Contes d'automne (MDO) : "Petit Minus et Minuscule"

Par le conteur Ali Merghache. Tout public, dès 6 ans.
"Quand on est petit on vous prend de haut". Découvrez la vie d'un jeune garçon qui ne rêve que d'une chose : grandir ! Un spectacle au pays de l'enfance, de la vie et de ceux qui la font.



Samedi 12 décembre à 10h30, à la médiathèque
Contes d'hiver, par la compagnie 100 mobiles. Dès 3 ans
Un spectacle familial où toutes les facettes du livre sont exploitées. Ici, le conte est lu, joué, manipulé, sculpté. Ces petites histoires simples traitent du froid et de l'hiver, de toutes les ambiances qui l'entourent. Pour entrer dans l'imaginaire de Noël et aborder les notions du partage, de convivialité et du vivre ensemble.

L'OISE DES DROITS ET DES DEVOIRS PASS ETUDES CITOYEN / REGLEMENT

Principe général :

Le coût des études ne doit pas être un obstacle à la réussite des jeunes et la possibilité de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et la formation. Dans cette perspective, afin de renforcer l'esprit citoyen, de créer du lien social et fort de l'expérience du Pass Permis et Ordi Citoyen, le Conseil départemental de l'Oise met en place **une aide forfaitaire de 300 €** destinée aux jeunes oisiens majeurs, qui souhaitent acquérir des équipements nécessaires, hors ordinateur portable et accessoires, à la poursuite de leurs études, en contrepartie d'une contribution citoyenne.

Les critères d'admissibilité du dossier :

- être âgé de 18 à 21 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- être diplômé au niveau IV ou V (diplôme du ministère de l'Éducation nationale) ;
- être domicilié dans l'Oise (hors résidences scolaires et universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise ;
- être inscrit, au moment de la demande :
 - dans un établissement d'enseignement situé en France et dispensant un diplôme à reconnaissance nationale ;
 - ou dans un pays européen ayant adhéré au processus de BOLOGNE, processus de rapprochement des systèmes d'études supérieures européens amorcé en 1998 et qui a conduit à la création en 2010 de l'espace européen de l'enseignement supérieur, constitué à ce jour de 47 États, et dispensant un diplôme à reconnaissance nationale ;
 - ou être en contrat d'apprentissage.

Les critères d'attribution de l'aide :

Le bénéficiaire s'engage à effectuer une contribution de 35 heures au service des collègues oisiens publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, partenaires du « Pass Etudes Citoyen ». La contribution citoyenne pourra être fractionnée – le fractionnement ne pourra toutefois pas être inférieur à une journée de 7 heures-. Il lui appartient de prendre contact avec l'établissement pour en arrêter les modalités (calendrier, mission) avant le dépôt du dossier de sa candidature. La contribution ne peut débiter **avant la notification écrite de l'acceptation du dossier** par le Conseil départemental ; aucune dérogation ne sera accordée.

- **Après accord du Conseil départemental**, le bénéficiaire dispose d'un **délaï d'un an**, à compter de la date d'acceptation de sa candidature, pour effectuer sa contribution citoyenne. Le Département se réserve le droit d'ajourner le dossier si ce délaï est supérieur à 1 an.

- L'aide de 300 € fait l'objet d'un versement unique et est versée, au compte du bénéficiaire, **une fois la contribution citoyenne effectuée et après production**, par le bénéficiaire, de l'attestation de fin de mission signée par l'établissement. Le bénéficiaire s'engage à signer, en tant que de besoin, un engagement de confidentialité et à fournir dans un délai de trois mois après le versement de l'aide financière, la facture correspondant aux acquisitions.

Inscriptions restauration scolaire : Mise en place de la plateforme "Périscoweb"



A partir de septembre les inscriptions pour la restauration scolaire devront se faire sur internet. Chaque famille va recevoir un mail avec un lien vers la plateforme, un identifiant et des codes d'accès. Il faudra activer le compte en entrant les données pour pouvoir effectuer les réservations cantine. Le règlement pourra s'effectuer directement en ligne.

RAPPEL : Il est possible d'annuler jusqu'à la veille avant 10h.

Un été à l'accueil de loisirs : MILLYLAND

L'Accueil de Loisirs « MillyLand » a su adapter ses activités pour faire passer un bel été à nos enfants, dans le respect du protocole sanitaire. Ainsi, l'équipe d'animation a mis en place de nombreuses activités (sortie vélo, sortie en forêt, escape game, création d'instruments de musique, etc...). Ils ont accueilli plus d'une quarantaine d'enfants jusqu'à soixante enfants certains jours.

Un des grands projets de l'été fut de refaire le jardin de l'école. Pour cela on a pu compter sur de nombreux dons des parents (palette, parpaings, fleurs, pneu etc...), que nous remercions. Les différents programmes d'animations ont permis aux enfants de passer d'agréables moments pour leurs vacances de juillet. Les grands ont participé à une semaine « Koh Lanta », à cette occasion le centre a été décoré, et les enfants ont participé à des épreuves dignes de l'émission. **Si vous souhaitez découvrir l'univers de MillyLand, n'hésitez pas à aller sur le facebook de Mylène CAPTAIN.**



La commune de milly sur Thérain est partenaire du dispositif " Pass citoyen "

Le pass'permis citoyen est une aide financière de 600 € allouée par le Conseil départemental de l'Oise pour tous les jeunes Oisiens âgés de 18 à 19 ans révolus. Voir le site : <http://www.oise.fr/mes-services/education-jeunesse/pass-permis-citoyen>

Il existe aussi le dispositif pass' BAF/BAFD, ainsi que le pass études. n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie.

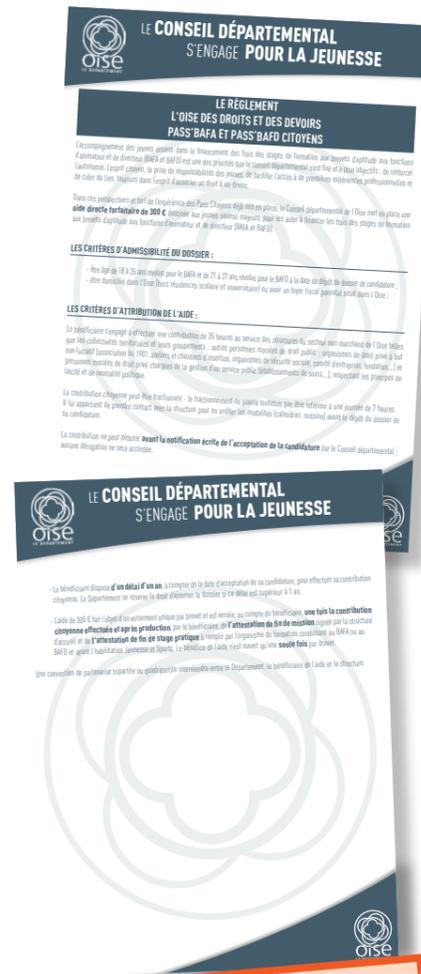


Inscription pour le périscolaire et les mercredis

A partir du 2 août, ouverture des inscriptions grâce au lien envoyé par Mylène, Directrice de la structure (google docs) ou par mail ou encore par le facebook « Mylène Captain ». L'équipe d'animation sera présente à l'école du bas le mardi 1^{er} septembre pour les inscriptions et la constitution des dossiers.

Il n'y aura pas de périscolaire le mardi 1^{er} septembre le matin, en revanche, il sera assuré le soir de 16h45 à 19h. Les inscriptions se font au mois ou à l'année si le planning est fixe. Il est possible d'annuler jusqu'à 24h à l'avance. **Les horaires :** Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30/9h et 16h45/19h et Mercredi et vacances : 7h30-18h30.

Les coordonnées de l'Accueil de Loisirs :
Tél. : 06 80 31 63 42 / Mail : alsh.milly@live.fr / [f Mylène Captain](https://www.facebook.com/MyleneCaptain)



STOP AUX INCIVILITÉS !!

Peut-on accepter qu'une minorité de personnes considère que le civisme et le respect des autres ne les concernent pas ? Les dépôts sauvages ainsi que les brûlages de déchets verts relèvent d'une incivilité caractérisée.

J'aime ma ville : stop aux dépôts sauvages !



La collecte des ordures ménagères et la collecte du tri sélectif a lieu **chaque vendredi matin** (toutes les deux semaines pour le tri sélectif). Il n'est pas acceptable que des dépôts aient lieu sur l'espace public en dehors des jours de collecte. Ces actes sont sanctionnables. Nous relevons également une recrudescence des dépôts sauvages d'encombrant. **Vivre dans une ville propre est l'affaire de tous.** Malheureusement pour certains, pour ne pas dire pour beaucoup, cette vérité n'est pas une évidence.

Quelles solutions ? Donner une deuxième vie à vos équipements encore utilisables (meubler, électroménager etc) en organisant un troc, en offrant ou en vendant raisonnablement. Ainsi, vous adopterez un comportement éco-citoyens et vous contribuerez à lutter contre la société d'hyperconsommation. Pour les équipements inutilisables, organiser le tri participe à préserver les ressources naturelles et à préserver l'environnement.

Ce que dit la loi : les dépôts sauvages de détritus et d'encombrants, en plus d'être interdits par la loi (article L541.1.1 et L541.3 D du Code de l'Environnement ainsi que l'article 2212.2 du Code des Collectivités) ont des conséquences néfastes voir dangereuses pour l'environnement. Les auteurs de ces délits sont passibles d'amendes allant de 68€ à 1500€. Par ailleurs, si ces dépôts occasionnent des dommages, les frais engendrés par la remise en état seront portés à la charge de l'auteur.

J'aime ma ville : stop aux brûlages de déchets verts !

La collecte légère des déchets verts à lieu chaque lundi matin du mois d'avril au mois de novembre que ce soit en sac biodégradables (limité à 7), en bio conteneurs ou en fagots ficelés (limité à 4, avec des branches de moins d'un mètre de long et d'un diamètre inférieur à cinq centimètres). Il est également possible de déposer les déchets verts dans une déchetterie du Beauvaisis ou dans la collecte de la commune **située aux Forges** (à proximité de la station d'épuration) les lundis et samedis de 14h à 17h du mois d'avril jusqu'au mois de novembre.

Il est strictement interdit de brûler à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin les déchets verts. En plus d'un possible trouble du voisinage (odeurs ou fumées) il y a aussi un risque d'incendie.



Préfecture des Hauts de France, communiqué de presse, brûlage à l'air libre, mai 2019.

Brûler 50kg de végétaux émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000km avec un véhicule à essence neuf.

Quelles solutions ? Les déchets organiques peuvent être compostés. Vous pourrez ensuite utiliser le compost dans le jardin ou les bacs à fleurs. Vous pouvez également l'utiliser comme paillage. Vous lutterez ainsi contre le développement des mauvaises herbes et apporterez de l'engrais naturel à vos plantes. Enfin, en déchetterie, vos déchets verts seront valorisés et auront une seconde vie.

Ce que dit la loi : l'application du règlement sanitaire départemental relève en premier lieu de la compétence du maire. En vertu de l'article 7 du décret N° 2003-462 du 21 mai 2003, le non respect d'un règlement sanitaire départemental, et notamment l'interdiction du brûlage à l'air libre, est une infraction pénale constitutive d'une contravention de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450€.

POUR RAPPEL :

- Les encombrants doivent être déposés en déchetterie. Pour les personnes à mobilité réduite ou non véhiculées contacter le service de l'agglomération pour organiser la récupération au 0800 00 60 40.
- La commune possède six points de collectes de verres : à la gare, à la salle des fêtes, à proximité du petit étang, à Campdeville, à Courroy et à Moimont.
- La commune possède un point de collecte de déchets verts situé Aux Forges (à proximité de la station d'épuration) les lundis et samedis de 14h à 17h du mois d'avril jusqu'au mois de novembre.
- Les sacs biodégradables sont à récupérer au point de collecte de déchets verts situé Aux Forges aux heures d'ouvertures.

Vie Associative

LA TRUITE DE MILLY

Notre commune compte 5 associations de pêcheurs et une ancienne pisciculture (en cours de reconversion), c'est dire si cette activité est ancrée dans notre commune.

La société APPMA « La Truite de Milly », créée en 1938, présidée par Joël Bourgeois, gère un parcours de pêche sur le Thérain (de Bonnières à Campdeville) et le Thérinet (du pont de Moimont jusqu'au Thérain) d'une dizaine de km avec 80% du parcours concernant les 2 rives. C'est l'un des plus beaux du département.

Pour l'année 2020, la société compte 40 adhérents. N'hésitez pas à les rejoindre.

Carte APPMA :

Adulte : 130€ à l'année ou 10€ à la journée ;
- de 12 ans : 10€ (gratuite la 1^{ère} année) ;
12-15 ans : 50€ ;
15-18 ans : 80€.

Les sociétaires doivent posséder un permis national de pêche : Adulte : 74€ ; Mineur 20€ ;
-12 ans : 6 € ; Femme : 35€.

Contacts : Joël Bourgeois (06 86 41 94 34),
Gérard Coutard (07 82 63 71 49),
Dominique Prévost (06 33 83 57 50)

FORUM DES ASSOCIATIONS

La mairie organise un forum des associations du village le samedi 5 septembre de 14h00 à 18h00. Celui-ci se déroulera à la grande salle des fêtes et à ses abords

Des animations et des démonstrations sont prévues tout au long de l'après-midi.

Cette manifestation a pour but de présenter et valoriser toutes les associations de la commune.

Venez nombreux les (re)découvrir !!

ASSOCIATION SAINT DINAULT

L'association Saint Dinault est restée silencieuse depuis de longs mois en raison de la Covid 19.

C'est pourquoi la randonnée pédestre prévue initialement le lundi 1er juin 2020, n'a pu avoir lieu.

Nous avons envisagé également, de remplacer les ardoises cassées, lors de la réfection de la toiture de l'église, par des ardoises achetées lors de la brocante de mars 2019.

Ces ardoises, sur lesquelles figure le nom, le prénom, ou le surnom du donateur auront leur place sur le clocher lors des travaux prévus début septembre.

Vous aurez la possibilité de rencontrer certains membres de notre association, le **5 septembre**, lors du forum des associations.



COMITÉ DES FÊTES

2020, une année particulière aussi pour le comité des fêtes, mais la santé avant tout.

Le traditionnel repas des aînés du 8 mai est reporté au dernier week-end de janvier 2021.

Les 3 et 4 octobre la 29^{ème} fête du cidre se fera en version allégée. En raison du covid, nous ne prévoyons pas d'animation, de repas dansant le samedi soir ni de restauration les midis dans la grande salle, afin d'éviter les regroupements de personnes.